



Morbihan

Restitution enquête PST

22 juin 2018

- **Objectifs de l'enquête:** approfondir la connaissance des besoins des collectivités en santé et sécurité au travail
- **Période d'enquête:** 15 janvier - 07 février 2018
- **Pilotage :** Yssa DIARRA, responsable service prévention
- **Cible:** collectivités territoriales
 - affiliées,
 - non affiliées, conventionnées avec le service MPP
- **Moyen:**
 - enquête en ligne auprès de 336 collectivités (par publipostage)
 - 2 relances groupe de travail pluridisciplinaire

Résultats de l'enquête PST

Taux de retour: 60%

Caractérisation de la population répondante

3. La collectivité est :

	Nb	% obs.
Une commune	182	64,5%
Structure sanitaire et sociale	62	22,0%
Autres	14	5,0%
Un syndicat de communes	12	4,3%
Un syndicat mixte	11	3,9%
syndicat à vocation unique	1	0,4%
Total	282	100,0%

64,5% des collectivités répondantes sont des **communes**

22 % des répondants relèvent du secteur sanitaire et social

Effectif **moyen** des collectivités répondantes : 36 agents

34,7 % des répondants se situent dans **l'Est du Département**

4. L'effectif au 01.01.2018 de la collectivité (Titulaires et Non Titulaires) est de :

Moyenne = 36,07

	Nb
Moins de 49	223
De 49 à 99	29
De 100 à 149	16
De 150 à 199	1
200 et plus	9
Total	278

Secteur Référent santé au travail

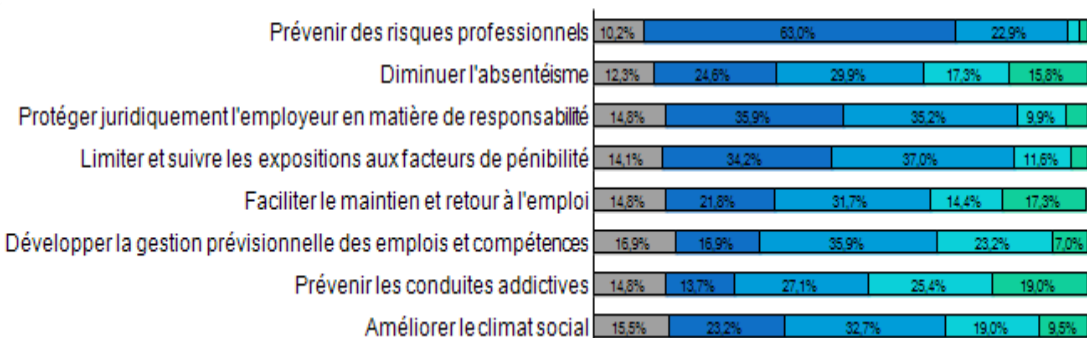
	Nb	
4 Est	94	34,7%
2 Centre	71	26,2%
1 Ouest	61	22,5%
3 Sud	45	16,6%
Total	271	

► Priorités dans le domaine de la santé et de la sécurité

	Non réponse	1	2	3	4
Prévenir des risques professionnels	29	179	65	7	4
Diminuer l'absentéisme	35	70	85	49	45
Protéger juridiquement l'employeur en matière de responsabilité	42	102	100	28	12
Limiter et suivre les expositions aux facteurs de pénibilité	40	97	105	33	9
Faciliter le maintien et retour à l'emploi	42	62	90	41	49
Développer la gestion prévisionnelle des emplois et compétences	48	48	102	66	20
Prévenir les conduites addictives	42	39	77	72	54
Améliorer le climat social	44	66	93	54	27

Les domaines de la SST **surreprésentés** parmi les **priorités hautes** sont :

- La prévention des risques professionnels * (63%)
- La protection juridique de l'employeur en matière de responsabilité (35,9%)
- Limiter et suivre des expositions aux facteurs de pénibilité* (34,2%)



Les domaines de la SST **surreprésentés** parmi les « non concernées » sont :

- La prévention des conduites addictives (19%)
- Faciliter le maintien et le retour à l'emploi (17,3%)
- La diminution de l'absentéisme * (15,5 %)

Priorité haute = 1, Priorité moyenne =2, Priorité basse=3, Non concerné=4

* Réponse commune du secteur sanitaire et social

Document unique d'évaluation des risques professionnels

6. La collectivité a-t-elle rédigé son document unique d'évaluation des risques professionnels ?

Taux de réponse : 81,7%



62,5 % des collectivités répondantes ont rédigé leur DU (65,9% pour le secteur sanitaire et social)

38,6% des collectivités ayant rédigé leur DU, l'ont mis à jour dans les 12 derniers mois

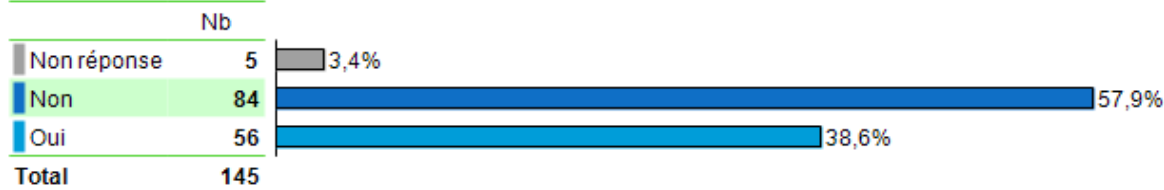
Répartition des collectivités répondantes avec et sans DU par territoire MPP

DU, SECTEUR_MPP

	Non	Oui
4 Est	35	42
2 Centre	24	42
1 Ouest	14	35
3 Sud	12	23

8. La dernière mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels est-elle inférieure à 12 mois ?

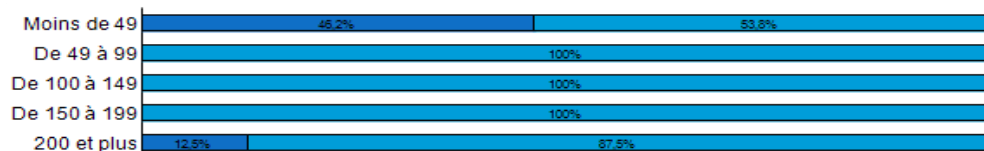
Taux de réponse : 96,6%



	Non	Oui
Moins de 49	86	100
De 49 à 99	0	23
De 100 à 149	0	14
De 150 à 199	0	1
200 et plus	1	7

$p = <0,01$; $Khi2 = 30,99$; $ddl = 4$ (TS)

La relation est très significative.
Les éléments sur (sous) représentés sont colorés.

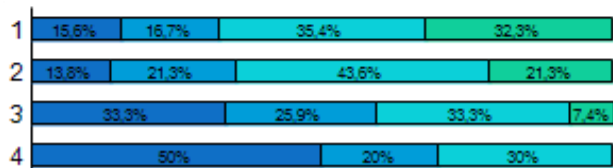


100% des collectivités répondantes de 49 à 199 agents ont créé leur DU

Surreprésentation des collectivités n'ayant pas le DU parmi les collectivités de moins de 50 agents

8 ter. Intérêt des collectivités pour la mise à jour du document unique en fonction du niveau de priorité donné à la protection juridique de l'employeur (Priorité haute = 1, Priorité moyenne = 2, Priorité basse = 3, Non concerné = 4):

	Pas du tout intér essée	Plutôt pas intér essée	Plutôt intér essée	Très intér essée
1	15	16	34	31
2	13	20	41	20
3	9	7	9	2
4	5	2	3	0



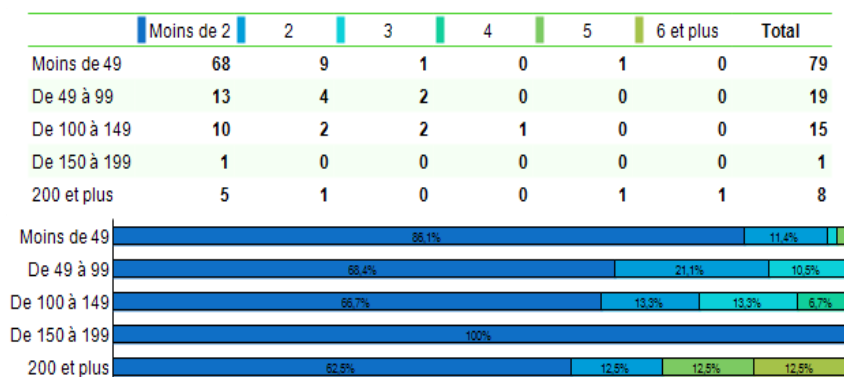
Parmi les **collectivités « très intéressée »** pour la mise à jour du DU il y a **surreprésentation** des collectivités estimant « la **protection juridique de l'employeur** » comme une priorité haute

Assistants et conseillers en prévention

165 assistants ou conseillers en prévention parmi les collectivités répondantes (22 dans le secteur sanitaire et social)

86,1% des collectivités répondantes de moins de 49 agents ont désigné un assistant en prévention (85,7% dans le secteur sanitaire et social)

9 bis. Réponse du nombre d'assistants/conseillers en prévention par taille de la collectivité

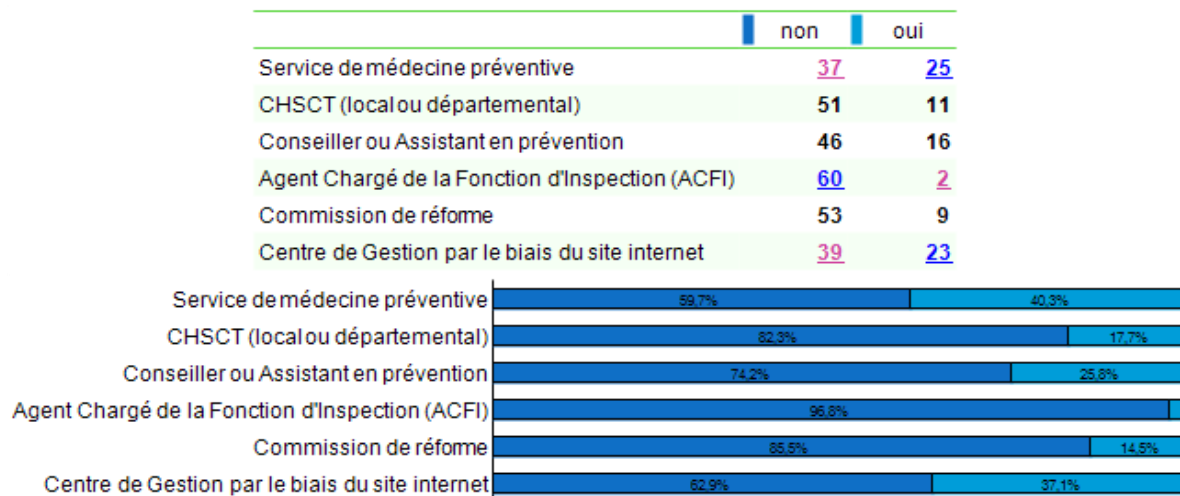


SECTEUR_MPP, AP_NBRE

9. Combien la collectivité a-t-elle de Conseillers ou Assistants de prévention ?	
Non réponse	1
1 Ouest	10
2 Centre	8
3 Sud	8
4 Est	4

Accidents de service et maladies professionnelles

11. A chaque accident de service ou maladie professionnelle (reconnue par l'autorité territoriale, après passage ou non à la commission de réforme), quels acteurs la collectivité informe-t-elle ?



Surreprésentation des collectivités informant :

- Le service de médecine préventive (40,3% des répondants)
- Le CDG par le biais du site internet (37,1% des répondants – 17,7% pour le secteur sanitaire et social)

SUIVI MEDICAL DES AGENTS

12. Comment la collectivité procède-t-elle pour planifier des RDV médicaux (visites médicales, entretiens infirmiers) ?

MPP_NON_CONCERNE Parmi "NonRéponse"

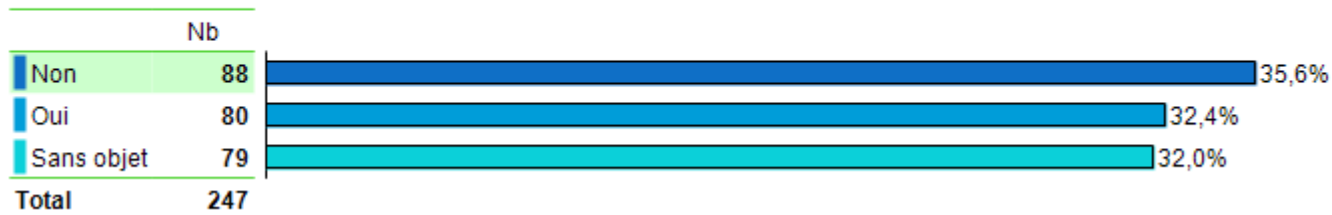
	Non réponse	oui		
Appel téléphonique	146	122	54,5%	45,5%
Planification en ligne (portail médecine préventive)	184	84	68,7%	31,3%
Mail	139	129	51,9%	48,1%

Les collectivités conventionnées au service MPP prennent majoritairement leurs RDV médicaux par :

- *téléphone*
- *mail*

Restrictions médicales

14. La collectivité ressent-elle un besoin d'accompagnement pour la mise en œuvre des restrictions médicales ?

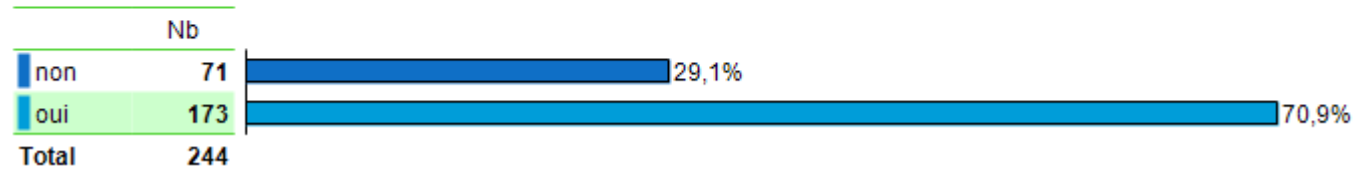


32,4 % des collectivités répondantes ressentent le besoin d'être accompagnées pour la mise en œuvre des restrictions médicales.

Les sujets les plus fréquemment cités :

- *L'organisation du temps de travail*
- *La répartition des tâches dans l'équipe*
- *L'accompagnement psychosocial (RQTH, perte de traitement, accompagnement de l'équipe ...)*

17. Dans le cadre de la prévention de la précarité et de la désinsertion professionnelle, la collectivité accepterait-elle de communiquer au service social du Centre de Gestion les coordonnées des agents concernés (arrêt maladie \geq à 3 mois, passage $\frac{1}{2}$ traitement, absence non justifiée, procédure disciplinaire ...)?



Dans le cadre de la prévention de la précarité et de la désinsertion professionnelle, 70,9 % des collectivités répondantes acceptent de communiquer au service social du CDG les coordonnées des agents concernés. (67,4% pour le secteur sanitaire et social)

INFORMATION DES COLLECTIVITES

16. La collectivité souhaite-t-elle avoir des connaissances complémentaires sur :

	Non réponse	non	oui
Les modalités du suivi de santé des agents par le service de médecine professionnelle et préventive	39	74	171
Les missions de l'infirmière santé au travail	40	138	106
Les missions de l'assistante sociale	40	141	103
Les missions du médecin de prévention	40	117	127
Les missions du psychologue du travail	40	123	121
Les missions de l'ergonome-conseiller en prévention	39	115	130
Les missions de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)	40	128	116
Les instances médicales (commissions de réforme et comité médical)	40	120	124

Les modalités du suivi de santé des agents par le service de médecine professionnelle et préventive	13,7%	26,1%	60,2%
Les missions de l'infirmière santé au travail	14,1%	48,6%	37,3%
Les missions de l'assistante sociale	14,1%	49,6%	36,3%
Les missions du médecin de prévention	14,1%	41,2%	44,7%
Les missions du psychologue du travail	14,1%	43,3%	42,6%
Les missions de l'ergonome-conseiller en prévention	13,7%	40,5%	45,8%
Les missions de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)	14,1%	45,1%	40,8%
Les instances médicales (commissions de réforme et comité médical)	14,1%	42,3%	43,7%

Surreprésentation des collectivités souhaitant être informées des modalités de suivi des agents par le service médecine professionnelle et préventive (60,2% des répondants)

Accompagnement du CDG pour des actions de prévention des risques professionnels

	Non réponse	Pas du tout intéressée	Plutôt pas intéressée	Plutôt intéressée	Très intéressée
La formation liée à la sécurité	42	16	29	126	71
Les études de poste ergonomiques	43	18	59	101	63
La prévention des Risques Psycho-Sociaux	43	22	67	94	58
Le risque chimique	43	90	110	37	4
La prévention de la pénibilité	43	20	59	124	38
Le management de la prévention	43	34	63	104	40
La création du document unique	42	82	65	43	52
La mise à jour du document unique	42	46	47	92	57
Les aménagements de poste	42	25	76	103	38
L'évaluation des Risques Psycho-Sociaux	43	36	65	97	43
La sensibilisation aux risques	42	17	55	127	43
Le contrôle et l'inspection sécurité au travail	43	26	81	112	22
L'appui aux missions des Assistants de Prévention	42	28	68	99	47
Les études d'ambiance physique de travail (bruit, luminosité, vibration...)	42	35	72	98	37
La formation des membres CHSCT	43	73	103	47	18
Les interventions auprès d'un collectif (gestion de conflits, médiation...)	43	60	94	57	30

Surreprésentation des collectivités « très intéressées » pour un accompagnement du CDG dans les domaines suivants :

- La formation liée à la sécurité
- Les études de poste ergonomiques
- La prévention des RPS (*Pas pour les collectivités de moins de 50 agents*)
- La mise à jour du DU
- *La création du DU pour les moins de 50 agents*

Surreprésentation des collectivités « Pas du tout intéressées » pour un accompagnement du CDG dans les domaines suivants :

- Le risque chimique
- La création du DU
- Les interventions auprès d'un collectif (*Pas pour le sanitaire et social*)